

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDATE :

. de la convocation : 05.02.2026
. d'affichage : 05.02.2026

N° de la délibération : 2026-2NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63
. présents : 42
. votants : 54

L'an deux mille vingt-six, le 12 février, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, LEPERE Didier, LECOMTE Frédéric, Mmes DELEFORTRIE Luciane, VASSEUR Julie, CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mmes RIQUIER Julie, POLIN Justine, MM. DEGENNE Laurent, MERLIER Jacques, PINCHON Jacques, WISSOCQ Jean-Marc, SLOSARCZYK Florian, SLOSARCZYK Eric, M. FORMAN Nicolas, RIMETTE Jean-Michel, MEREL Michel, URIER Francis, SALOME André, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, LEMAITRE Jean-Pierre, JOLY Vincent,

Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à M. HAY Francis.
Mme DELEFORTRIE Luciane avait donné pouvoir à M. LEGRANG Eric.
M. LECOMTE Frédéric avait donné pouvoir à M. DOUTART Jean-Luc.
M. MERLIER Jacques avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.
M. PINCHON Jacques avait donné pouvoir à M. RIOJA José.
Mme POLIN Justine avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric.
Mme RIQUIER Julie avait donné pouvoir à M. BOITEL Francis.
M. SALOME André avait donné pouvoir à Mme SPRYSCH Aline.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à Mme LEFEBVRE Sandra.
M. WISSOCQ Jean-Marc avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.
M. ZIENTEK Sébastien avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît.

M. DEGENNE Laurent était représentée par M. DUVAL Julien, suppléant.
M. LEMAITRE Jean-Pierre était représenté par M. VINCHON André-Patrick.
M. MEREL Michel était représenté par M. NORMAND Steve, suppléant.
M. URIER Francis était représenté par M. LETOMBE Marc-André.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine

Arrivée de Mme RAGUENEAU Françoise

OBJET :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Vu les dispositions des articles L. 5211-36 et L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté aux élus communautaires et annexé à la présente délibération,

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires est une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire qui doit être voté dans les 10 semaines qui précèdent l'examen du budget (L.5217-10-4 du CGCT),

Considérant que le Rapport d'Orientations Budgétaires doit permettre aux élus de discuter des orientations budgétaires tout en étant informés de la situation économique et financière de la collectivité,

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires doit se dérouler au cours d'une séance distincte de celle du vote du budget,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

. prend acte de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires 2026 présentées en séance, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Le secrétaire de séance,

